



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du lundi, 5 mai 2014, à 20h, en la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Bromont, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

- Demande concernant un immeuble situé au 1 100, chemin d'Adamsville, lot 2 928 590, zone A05-505, et visant à permettre la construction d'une installation d'élevage composée de deux poulaillers à une distance de 210 mètres du périmètre urbain (Parc Scientifique Bromont) au lieu de 284 mètres minimum, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 876-2003;

- Demande concernant un immeuble situé au 89, boulevard de Bromont, lot 2 591 269, zone C04-455, à l'effet de corriger une dérogation mineure déjà octroyée et par conséquent permettre la construction d'un bâtiment commercial à une distance de 6 mètres d'une ligne de lot avant (rue Legault) et à une distance de 5,5 mètres d'une autre ligne de lot avant (boulevard de Bromont) au lieu de 15 mètres minimum, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 876-2003.

Toute personne intéressée pourra intervenir au sujet de ces demandes de dérogation mineure lors de la tenue de cette assemblée.

Donné à Bromont, ce 16^e jour d'avril 2014.

La greffière,

Joanne Skelling, avocate, OMA